

**A2MICILE EXECUTIVE STRASBOURG SUD**  
SAS au capital de 1000 euros  
9 allée Cérès  
67200 STRASBOURG  
**R.C.S. de STRASBOURG**

\*\*\*\*\*

|                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES<br/>DU 27 DECEMBRE 2024</b> |
|-------------------------------------------------------------------------|

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 décembre, à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Sont présentes :

- |                                    |                         |
|------------------------------------|-------------------------|
| • A2MICILE EXECUTIVE FRANCE, SAS : | titulaire de 60 actions |
| • ROTUREAU STEPHANE :              | titulaire de 40 actions |

seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par ROTUREAU Stéphane, Président associé pressenti.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président de la Société ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

\* \* \* \* \*

**PREMIERE RESOLUTION**

Les associés, après avoir pris connaissance de la constitution de la société A2MICILE EXECUTIVE STRASBOURG SUD, décident, en application des dispositions statutaires, de nommer Monsieur ROTUREAU Stéphane née le 02/03/1977 à Strasbourg et demeurant au 13b rue des Prés 67370 WIWERSHEIM, en qualité de Président de la société.

Monsieur ROTUREAU Stéphane accepte ce mandat pour une durée illimitée et déclare, en outre, n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui en interdire l'accès.

Monsieur ROTUREAU Stéphane est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Il exercera ses fonctions dans le cadre prévu par l'Article 13 des statuts.

Sa rémunération éventuelle sera fixée lors d'une prochaine assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2025 devra statuer sur le quitus à donner à Monsieur ROTUREAU Stéphane au titre de l'exercice de son mandat.

## DEUXIEME RESOLUTION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président nommé.

Monsieur ROTUREAU Stéphane  
*Bon pour acceptation des fonctions de Président*

A2micile Executive France  
Représentée par Vincent CHAULET

*Stéphane ROTUREAU*

✓ Certified by  yousign

